

MAIRIE



BIRON

12, rue La Carrère
64300**DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS****TEMPORAIRE 1^{er} - 3^e CATEGORIE**

N° 19/2016

Monsieur le Maire,
Je soussigné, Monsieur Christophe CLAVERIE
Président de l'Association « Equilibre »
Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de
boissons temporaire à l'occasion du vide greniers qui se déroulera le Dimanche 25
Septembre 2016 au stade Municipal de Biron.

A Biron, le 20 juillet 2016

Christophe CLAVERIE
(cachet)

signature

A R R Ê T É D U M A I R E

Le Maire de la Commune de Biron,
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles
L.3335-1 et L. 3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales,
Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

Monsieur Christophe CLAVERIE président de l'association « Equilibre » est
autorisé à vendre des boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupe (débit temporaire) au local buvette
situé au Stade Municipal de Biron

- Dimanche 25 Septembre 2016 de 8h00 à 19h00

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.


ASSOCIATION EQUILIBRE
5, Impasse des Arroutis
64300 SARPOURENX
☎ 06 27 53 37 58
N° Siret : 498 328 061 00029

A Biron, le 15 Septembre 2016

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE.

